

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : N/A Catherine Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/9df7dbcf427e4d342c3afcea>

Date d'obtention : 2026-08-06 20:29:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- parler d'abord à l'auteur du signalement et à la jeune victime
 - 2- Évaluer l'incident (nature, amorce, intentions, étendue)
 3. vérifier l'information (autres personnes impliquées ou témoins, parler à tous les jeunes impliqués, etc.)
- ici, si activités malveillantes = contacter le service de police
- 4- Parler au jeune instigateur (intention de son gste, vérifier si intention impulsive ou malveillante)
- Si acte impulsif = remplir la grille d'évaluation de l'incident dans les meilleurs délais avec toutes les personnes concernées individuellement
- si pornographie juvénile, confisquer le cellulaire et appel au service de police
- communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres impliqués
- signalement DPJ

tout au long de l'intervention, encourager , rassurer, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la situation n'est pas toujours noir ou blanche malgré la procédure claire de l'évaluation/grille sexto. Il faut s'assurer que la situation a un impact sur le jeune à l'école ou est lié au milieu scolaire, sinon cela relève de d'autres acteurs, comme la police par exemple. Qu'il faut toujours rencontrer la victime, l'instigateur et les témoins, sauf s'il s'agit d'un acte malveillant pour l'instigateur. Confisquer le cellulaire s'il y a présence de pornographie juvénile, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le téléphone d'un jeune, il se peut qu'il ne collabore pas ou ne se montre pas ouvert à l'intervention. Suivre les bonnes étapes lors d'un acte malveillant. Rassurer la victime que nous tentons de stopper la chaîne et de la rassurer dans les procédures policières à venir, car cela peut causer beaucoup de stress et d'insécurité.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf